

# Charte des participantes et participants

Voici les quelques consignes à observer pour que la semaine soit des plus productives et conviviales. Chacune et chacun s'engage à :

## **...respecter les espaces partagés**

Le centre international des éclaireuses et éclaireurs de France, à Bécours, nous accueille. Le lieu n'est pas « privatisé » et nous respectons les règles de vie collective du site :

- pas d'animaux, même tenus en laisse ;
- maintien de la propreté des lieux ;
- respect des autres groupes pouvant camper ailleurs sur le site ;
- respect des espaces fumeur et non-fumeur ;
- respect de la quiétude nocturne.

## **...faire sa part dans l'autogestion**

Si le séjour est si peu cher, c'est parce que les tâches ménagères sont gérées collectivement, à tour de rôle. Deux sortes de tâches existent :

- des « lourdes » : débarrassage des plats + nettoyage cuisine, nettoyage des sanitaires, cuisine, installation du site le premier jour, désinstallation du site le dernier jour ;
  - des « légères » : servir à table, superviser la vaisselle autogérée, tenir la librairie, sortir les poubelles, disposer le petit-déjeuner, tenir le bar, mettre la table, encaisser les inscriptions.
- Une tâche lourde vaut 2 tâches légères. La quote-part est, pour 3 jours de séjour, de 1 tâche lourde et 2 tâches légères (ou bien 2 tâches lourdes, ou bien 3 tâches légères) par personne. Faites vos comptes !!

## **...régler sa participation aux frais**

Un « guichet » pour encaisser les règlements sera ouvert chaque midi, au début du repas.

## **...établir des relations égalitaires**

- Ne seront tolérés ni racisme, ni sexisme, ni homophobie.
- Le consentement sexuel est impératif : quand c'est non, c'est non ; un silence ne doit pas être interprété comme un oui.

## **...rester digne en toute circonstance**

- Le bar est ouvert pendant les moments de détente ; il est fermé pendant les conférences, débats et formations.

## **Programme évolutif**

Il reste possible aux participantes et participants de proposer, sur place, des ateliers en concertation avec la commission d'organisation. Si le sujet est pertinent, la commission soumettra la proposition finalisée à l'assemblée générale.